

Liste de prix 2012. Distributeurs.

SUISSE.



ISOLANTS
MODERNES EN
FIBRES DE BOIS
ET CELLULOSE!



Notre produit :



flexible



encastrable



résistant à la pression



très résistant à la pression



extrêmement résistant à la pression



Mise en oeuvre simple



Mise en oeuvre mécanique



Hydrophobe



Feuillure



Rainure et languette

pour les constructions avec :



Économie d'énergie



Protection contre la chaleur



Protection contre l'humidité



Protection phonique



Réaction au feu



Écologie

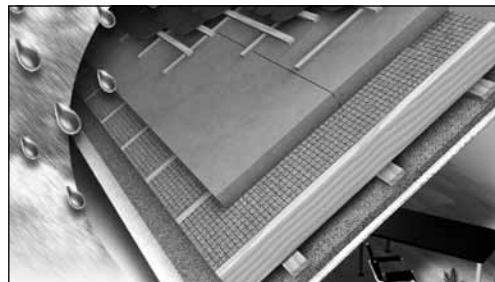
Valable pour les livraisons à partir du 01.01.2012. Nos conditions générales de vente sont valables.



holzFlex® standard MEILLEUR MARCHÉ ET PLUS LÉGER.



Scanner pour détails de produits



Isolation pouvant être insérée entre les poutres de planchers et les ossatures de cloisons, très économique

www.homatherm.com/ch_fr/holzflex-standard

Tolérances

Épaisseur: -4 mm, +10 mm oder +10%, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

à partir de 2,25 m jusqu'à 2,45 m / env. 130 kg

Type de la palette / Taille de la palette

emballé sur les palettes européennes / 1200 x 1220 mm

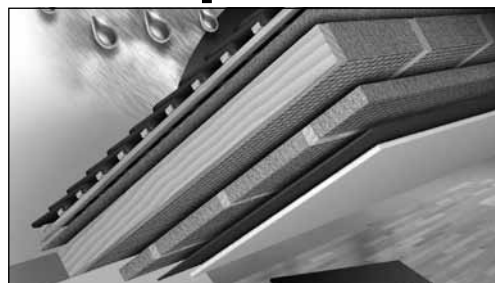
Bord droit	Format construction en bois 1220 x 580 mm En général livrable immédiatement.				Volume chargé	Prix
	Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Paquets /Palette	m²/Paquet		
40	542027	14	5,6608	79,2512	4,5 / Palette	6,30
50	542034	14	4,2456	59,4384		7,15
60	542041	14	3,5380	49,5320		9,50
80	542065	14	2,8304	39,6258		12,60
100	542072	14	2,1228	29,7192		14,55
120	542089	12	2,1228	25,4736		18,15
140	542096	16	1,4152	22,6432		21,70
160	542102	14	1,4152	19,8128		25,05
180	542331	12	1,4152	16,9824		28,30
200	542362	10	1,4152	14,1520		99 / Camion

Découpe spéciale: possible à partir de 60 m³ pour un seul format et une seule épaisseur, délais de livraison env. 3 semaines, prix sur demande, pas d'annulation possible. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

holzFlex® protect POUR DES EXIGENCES ÉLEVÉES.



Scanner pour détails de produits



Isolation pouvant être insérée entre les chevrons, entre les poutres de planchers et les ossatures de cloisons.

www.homatherm.com/ch_fr/holzflex-protect

Tolérances

Épaisseur: -4 mm, +10 mm oder +10%, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

à partir de 2,25 m jusqu'à 2,45 m / env. 180 kg

Type de la palette / Taille de la palette

emballé sur les palettes européennes / 1200 x 1220 mm

Bord droit	Format construction en bois 1220 x 580 mm En général livrable immédiatement.				Volume chargé	Prix
	Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Paquets /Palette	m²/Paquet		
30	482019	14	7,0760	99,0640	4,5 / Palette	8,35
40	482026	14	5,6608	79,2512		11,05
60	482040	14	3,5380	49,5320		16,40
80	482064	14	2,8304	39,6258		21,00
100	482071	14	2,1228	29,7192		24,00
120	482088	12	2,1228	25,4736		28,65
140	482095	16	1,4152	22,6432		33,45
160	482101	14	1,4152	19,8128		38,20
180	482330	12	1,4152	16,9824		43,05
200	482361	10	1,4152	14,1520		99 / Camion

Découpe spéciale: possible à partir de 60 m³ pour un seul format et une seule épaisseur, délais de livraison env. 3 semaines, prix sur demande, pas d'annulation possible. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

holzFlex® Mais 100 % NATUREL.



Scanner pour détails de produits



Isolation pouvant être insérée entre les chevrons, entre les poutres de planchers et les ossatures de cloisons. Très écologique.

www.homatherm.com/ch_fr/holzflex-mais

Tolérances

Épaisseur: -4 mm, +10 mm oder +10%, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

à partir de 2,25 m jusqu'à 2,45 m / env. 180 kg

Type de la palette / Taille de la palette

emballé sur les palettes europes / 1200 x 1220 mm

Bord droit	Format construction en bois 1220 x 580 mm env. 4 semaines				Volume chargé	Prix
	Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Paquets /Palette	m²/Paquet		
40	522029	14	5,6608	79,2512	4,5 / Palette	12,45
60	522043	14	3,5380	49,5320		18,75
80	522067	14	2,8304	39,6258		23,75
100	522074	14	2,1228	29,7192		27,15
120	522081	12	2,1228	25,4736		32,50
140	522098	16	1,4152	22,6432		37,95
160	522104	14	1,4152	19,8128		43,40
180	522333	12	1,4152	16,9824		48,80
200	522364	10	1,4152	14,1520		54,10
						99 / Camion

Découpe spéciale: possible à partir de 60 m³ pour un seul format et une seule épaisseur, délais de livraison env. 3 semaines, prix sur demande, pas d'annulation possible. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

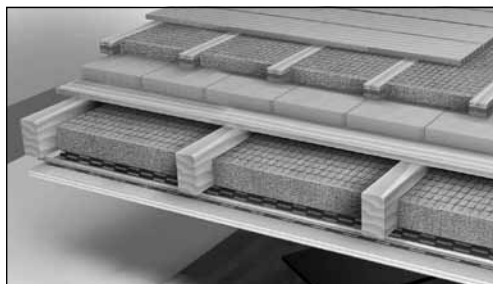
flexCL®



DES SOLUTIONS OPTIMALES POUR L'ACOUSTIQUE ET LA CONSTRUCTION SÈCHE.



Scanner pour détails de produits



Isolation avec une très bonne protection acoustique pouvant être insérée entre les poutres de planchers et les ossatures de cloisons.

www.homatherm.com/ch_fr/flexcl

Tolérances

Épaisseur: -3%, -3 mm, 10% oder +10 mm, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

à partir de 2,25 m jusqu'à 2,45 m / env. 240 kg

Type de la palette / Taille de la palette

emballé sur les palettes europes / 1200 x 1250 mm

Bord droit	Format construction sèche 1200 x 625mm En général livrable immédiatement env. 4 semaines				Volume chargé	Prix
	Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Paquete /Palette	m²/Paquet		
30	91013	14	7,500	105,000	5,0 / Palette	10,50
40	91020	14	6,000	84,000		13,60
50	91037	14	4,500	63,000		17,00
60	91044	14	3,750	52,500		20,35
80	91068	14	3,000	42,000		25,85
100	91075	14	2,250	31,500		29,45
120	91082	12	2,250	27,000		35,30
140	91099	16	1,500	24,000		41,25
160	91105	14	1,500	21,000		47,20
180	91334	12	1,500	18,000		53,05
					100 / Camion	

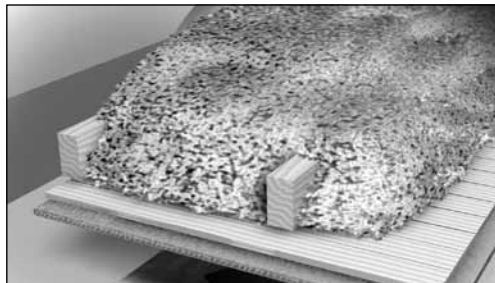
Découpe spéciale: possible à partir de 60 m³ pour un seul format et une seule épaisseur, délais de livraison env. 3 semaines, prix sur demande, pas d'annulation possible. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.



fineFloc® LA CELLULOSE EN VRAC POUR SOUFFLAGE, INSUFFLATION OU PROJECTION.



Scanner pour détails de produits



Remplissage de parois creuses et soufflage sur planchers de combles.

www.homatherm.com/ch_fr/finefloc

La cellulose en vrac			Volume chargé	Prix		
n° EAN 4033495..	kg/Sac	Sacs/Palette	Points de volume	CHF/kg Palette	CHF/Sac	CHF/Palette
810042	12,5	24	3,0/Palette 99/Camion	1,30	16,25	390,00

En général livrable immédiatement. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A..

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

env. 2,50 m / env. 315 kg

Type de la palette / Taille de la palette

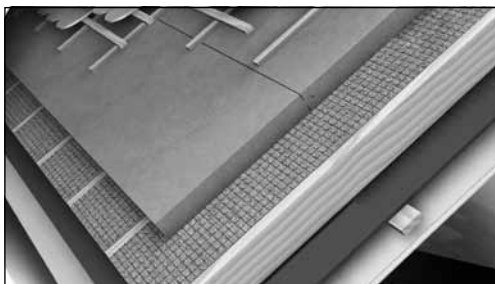
Palettes europes / 1200 x 800 mm

UD-Q11 protect

LE PANNEAU DE SOUS TOITURE À FAIBLE COÛT ET À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE.



Scanner pour détails de produits



Pour la toiture et les murs. Comme panneau de sous toiture (isolation entre chevrons et sur chevrons). Pour les murs extérieur derrière les façades en monocouche.

www.homatherm.com/ch_fr/UD-Q11-protect

Tolérances

Épaisseur: -1 mm, +3 mm, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

env. 1,30 m / env. 500 - 750 kg

Type de la palette / Taille de la palette

palettes perdues / 2530 x 1200 mm jusqu'à 60 mm, 1825 x 1200 mm à partir de 80 mm

Rainure et languette	Format livré facturé 2525 x 615 mm *Format livré facturé 2520 x 610 mm (pour 22 mm) Surface utile (1,475 m²/Pnx) 2500 x 590 mm			Format livré facturé 1825 x 615 mm Surface utile (1,475 m²/Pnx) 1800 x 590 mm			Volume chargé	Prix
	Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette (Format livré)	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette		
22*	705705	100	153,720				5,0/ Palette 100/Camion	10,70
35	705736	62	96,278					15,40
52	705750	42	65,221					25,15
60	705194	36	55,904					27,35
80				703169	28	31,427	3,5/ Palette 98/Camion	33,55
100				703176	22	24,692		41,15
120				703183	18	20,203		49,70

En général livrable immédiatement. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A..

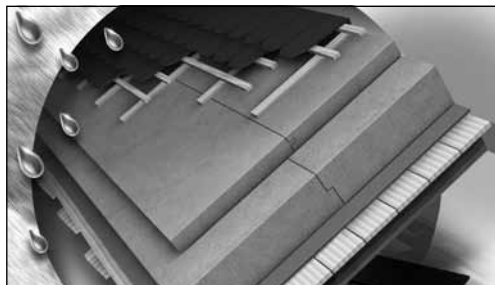
HDP-Q11 standard



LE PANNEAU ISOLANT UNIVERSEL DE HAUTE PERFORMANCE À UN PRIX AVANTAGEUX.



Scanner pour détails de produits



Optimal pour les applications à pleine surface des toitures, des murs et des plafonds.

www.homatherm.com/ch_fr/HDP-Q11-standard

Bord droit		Dimension 1250 x 600 mm			Volume chargé	Prix
Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette	Points de vol.	CHF/m²	
40	711157	54	40,500	2,5/ Palette 100/ Camion	11,70	
60	711195	36	27,000		17,35	
80	711164	28	21,000		23,10	
100	711171	22	16,500		28,85	
120	711188	18	13,500		34,50	

Feuillure	Format livré facturé 1265 x 615 mm Surface utile (0,75 m²/Pnx) 1250 x 600 mm			Volume chargé	Format livré facturé 1815 x 615 mm Surface utile (1,08 m²/Pnx) 1800 x 600 mm			Volume chargé	Prix
Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette (Format livré)	Points de volume	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette (Format livré)	Points de volume	CHF/m²
140	711843	14	10,892	2,5/ Palette 100/ Camion	713847	14	15,627	3,5/ Palette 98/Camion	41,00
160	711850	12	9,336		713854	12	13,395		46,75
180	711867	12	9,336		713861	12	13,395		52,50
200	711874	10	7,780		713872	10	11,162		58,40
220	711881	10	7,780		713885	10	11,162		64,25
240	711898	8	6,224	--	--	--	70,70		

En général livrable immédiatement. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

HDP-Q11 protect

LA SOLUTION À HAUTE CAPACITÉ DE CHARGE POUR TOITURE, SOL ET PLANCHERS DE COMBLES.



Scanner pour détails de produits



Pour les toits plats, les planchers supérieurs, isolation de toiture...

www.homatherm.com/ch_fr/HDP-Q11-protect

Épaisseur/mm	Bord droit Dimension 1250 x 600 mm			Feuillure Format livré facturé 1265 x 615 mm Surface utile (1,475 m²/Pnx) 1250 x 600 mm			Volume chargé	Prix
	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette (Format livré)		
40	721156	54	40,500				2,5/ Palette 100/ Camion	13,00
60	721194	36	27,000					18,95
80	721163	28	21,000					25,25
100	721170	22	16,500					31,55
120	721187	18	13,500					37,80
140				721842	14	10,892	44,95	
160				721859	12	9,336	51,30	
200				721873	10	7,780	64,20	
240				721897	8	6,224	77,00	

En général livrable immédiatement. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

Tolérances

Épaisseur: -3 mm, +5 mm oder +5%, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

env. 1,30 m / env. 195 - 285 kg

Type de la palette / Taille de la palette

palettes perdues / 1300 x 1200 mm (petit format), 1825 x 1200 mm (grand format)



EnergiePlus ITE massive

LE PANNEAU SUPPORT-ENDUIT IDÉAL POUR LES RÉNOVATIONS DE FAÇADES ET LES CONSTRUCTIONS EN BOIS MASSIF



Scanner pour détails de produits



pour les constructions de façades en bois massif et/ou maçonnées.

www.homatherm.com/ch_fr/EP-massive

Tolérances

Épaisseur: -1 mm, +3 mm, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

env. 1,30 m / env. 170 - 240 kg

Type de la palette / Taille de la palette

jusqu'à 80 mm: palettes perdues / 1300 x 1200 mm

à partir de 100 mm: emballé sur les palettes européennes / 845 x 1200 mm

Bord droit	Dimension 1250 x 600 mm			Dimension 845 x 600 mm			Volume chargé	Prix
Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Panneaux/ Palette	m²/Palette	n° EAN 4033495..	Panneaux/ Palette	m²/Palette	Points de volume	CHF/m²
40	761152	54	40,500				2,5/Pal.	19,90
60	761190	36	27,000					29,80
80	761169	28	21,000					39,90
100				760179	22	11,154	1,5/Pal.	49,75
120				760186	18	9,126		60,05
140				760841	14	7,098		70,05
160				760858	12	6,084		79,80
							96/Camion	

En général livrable immédiatement. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

Fixations et rails de socles: voir accessoires p. 8 et 9.

Enduits et accessoires conformes: suisse@homatherm.com

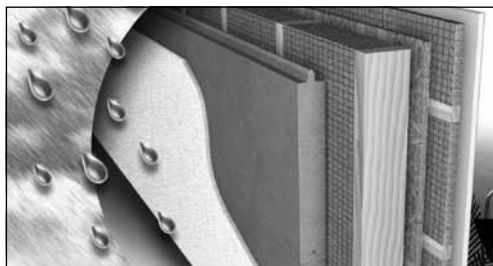
EnergiePlus ITE confort



LE PANNEAU SUPPORT-ENDUIT HOMOGÈNE POUR LES CONSTRUCTIONS À OSSATURE BOIS.



Scanner pour détails de produits



Agréé et testé pour l'utilisation lors de constructions à ossatures bois.

www.homatherm.com/ch_fr/EP-comfort

Tolérances

Épaisseur: -1 mm, +3 mm, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

env. 1,30 m / env. 320 kg

Type de la palette / Taille de la palette

palettes perdues / 1300 x 1200 mm

Rainure et languette	Format livré facturé 1325 x 615 mm Surface utile 1300 x 590 mm			Volume chargé	Prix
Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette (Format livré)	Points de volume	CHF/m²
40	752150	54	44,003	2,5/Palette	22,35
60	752198	36	29,336		29,95
80	752167	28	22,817		44,65
100	752174	22	17,927	100 / Camion	55,70
120	752181	18	14,668		66,90

En général livrable immédiatement. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

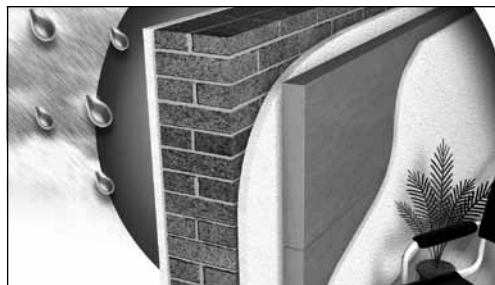
Fixations et rails de socles: voir accessoires p. 8 et 9.

Enduits et accessoires conformes: suisse@homatherm.com

ID-Q11 standard LE PANNEAU D'ISOLATION INTÉRIEURE POUR ENDUIT.



Scanner pour détails de produits



Bord droit		Dimension 1250 x 600 mm		Volume chargé	Prix
Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Panneaux /Palette	m²/Palette	Points de volume	CHF/m²
40	731155	54	40,500	4,5/ Palette 99/Camion	17,45
60	731193	36	27,000		26,05
80	731162	28	21,000		34,85

En général livrable immédiatement. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.
Panneau d'embrasure comme accessoire voir p. 9.

Isolation intérieure de murs pour les travaux de maçonnerie et dans les constructions en bois.

www.homatherm.com/ch_fr/ID-Q11-standard

Tolérances

Épaisseur: -1 mm, +3 mm, longueur: ±2%, largeur: ±1,5%

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

env. 1,30 m / env. 250 kg

Type de la palette / Taille de la palette

palettes perdues / 1300 x 1200 mm

WF-classic LE PANNEAU ISOLANT CLASSIQUE EN FIBRES DE BOIS.



Scanner pour détails de produits

Le panneau rigide classique en fibres de bois, fabriqué par un procédé humide. Ce panneau est approprié pour la construction intérieure, ex. sous revêtement du sol

www.homatherm.com/ch_fr/WF-classic

Hauteur des palettes / Poids de palettes à la livraison

env. 1,30 m / env. 800 kg

Type de la palette / Taille de la palette

palettes perdues / 2500 x 1200 mm

Bord droit		Dimension 2500 x 1200 mm		Volume chargé	Prix
Épaisseur/mm	n° EAN 4033495..	Panneaux/Palette	m²/Palette	Points de volume	CHF/m²
8	402642	135	405,000	5,0 / Palette 100 / Camion	3,15
10	402659	110	330,000		3,70
12	402666	90	270,000		4,20
15	402673	74	222,000		5,05
18	402697	60	180,000		5,80
20	402680	55	165,000		6,60

Livraison sur demande. **Parties de palette:** 125,- CHF/pièce supplémentaire. Prix hors T.V.A.

Fixation DE L'EnergiePlus confort AUX MURS EN BOIS MASSIF / AUX MURS À OSSATURES BOIS

 **Produit**
page 6

n° EAN 4033495...	Désignation	Longueur de vis en mm	Épaisseur de l'isolant en mm	Quantités/ Unité de livraison	Consommation	Prix CHF/pièce
971308	vis pour l'ossature bois	80	40	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,56
971315	vis pour l'ossature bois	100	60	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,63
971322	vis pour l'ossature bois	120	80	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,77
971339	vis pour l'ossature bois	140	100	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,84
971346	vis pour l'ossature bois	160	120	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,98
971353	vis pour l'ossature bois	180	140	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,12
971369	vis pour l'ossature bois	200	160	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,33
971377	vis pour l'ossature bois	220	180	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,33
971384	vis pour l'ossature bois	240	200	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,54
971391	vis pour l'ossature bois	260	220	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,68
971407	vis pour l'ossature bois	280	240	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,89
971414	vis pour l'ossature bois	300	260	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	2,10

Prix hors T.V.A.

Fixation DE L'EnergiePlus massive AUX MURS EN MAÇONNERIE


 **Produit**
page 6

n° EAN 4033495...	Désignation	Longueur de vis en mm	Épaisseur de l'isolant en mm	Quantités/ Unité de livraison	Consommation	Prix CHF/pièce
971421	cheville pour support maçonnerie	115	80	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,63
971438	cheville pour support maçonnerie	135	100	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,77
971445	cheville pour support maçonnerie	155	120	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	0,91
971452	cheville pour support maçonnerie	175	140	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,12
971469	cheville pour support maçonnerie	195	160	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,40
971476	cheville pour support maçonnerie	215	180	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	1,68
971483	cheville pour support maçonnerie	235	200	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	2,03
971612	cheville pour support maçonnerie	255	220	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	2,31
971629	cheville pour support maçonnerie	275	240	Carton/100 pièces	env. 6 pièces/m ²	2,52
971499	Bouchon pour fixation ci-dessus			Sac/500 pièces	---	0,03

Prix hors T.V.A.

Fixation adaptée AU SYSTÈME POUR ITE EnergiePlus



i Produits page 6

n° EAN 4033495...	Désignation	Supplément	Quantités/ L'unité de livraison	Consommation	Prix CHF
971506	Rail de socle	43 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	5,98/ml
971513	Rail de socle	63 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	7,09/ml
971529	Rail de socle	83 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 Pièce/ml	9,19/ml
971537	Rail de socle	103 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	9,52/ml
971544	Rail de socle	123 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	11,03/ml
971551	Rail de socle	143 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	13,78/ml
971568	Rail de socle	163 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	14,51/ml
971636	Rail de socle	183 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	16,47/ml
971643	Rail de socle	203 mm 2 ml/pièce, alu anodisé	Carton/10 Pièces	0,5 pièces/ml	22,71/ml
971261	Eclisse de raccordement pour rail de socle	30 mm	Sac/100 Pièces	selon le besoin	0,20/Pièce
971278	profil d'angle pour rail de socle	43 mm Longueur: 0,835 m	Carton/10 Pièces	1 Pièce	7,42/Pièce
971285	profil d'angle pour rail de socle	63 mm Longueur: 0,835 m	Carton/10 Pièces	1 Pièce	9,52/Pièce
971292	profil d'angle pour rail de socle	83 mm Longueur: 0,835 m	Carton/10 Pièces	1 Pièce	10,11/Pièce
971650	profil d'angle pour rail de socle	103 mm Longueur: 0,835 m	Carton/10 Pièces	1 Pièce	10,71/Pièce

Prix hors T.V.A.

Panneau d'embrasure POUR EnergiePlus ITE ET ID-Q11 standard

i Produits pages 6 et 7

n° EAN 4033495...	Désignation	Supplément	Quantités/ Unité de livraison	Consommation	Prix CHF/m²
751702	Panneau d'embrasure, bord droit	Épaisseur: 22 mm, Dimension 1250 x 600 mm	Paquet/10 Panneaux	selon le besoin	9,24

Emballé sur les palettes perdues - 1300 x 1200 mm. Prix hors T.V.A.

Outillage



n° EAN 4033495...	Désignation	Prix CHF/Ude
980225	HOMATHERM® couteau à lame rainurée pour flexCL® et holzFlex®	46,34
980140	Aiguiseur professionnel pour couteau HOMATHERM®	14,14
980027	Table de coupe HOMATHERM® pour égoïne électronique DW391 sans élargissement	1664,67
980034	Egoïne électronique DW391 pour table de coupe HOMATHERM®	435,47

Prix hors T.V.A.

Vis



i Produits
page 5

POUR L'ISOLATION SUR TOITURE AVEC HDP-Q11 standard et HDP-Q11 protect

n° EAN 4033495...	Désignation	Prix CHF/Pièce
970059	DABAU-vis 8,0 x 250 mm	2,24
970073	DABAU-vis 8,0 x 275 mm	2,31
970103	DABAU-vis 8,0 x 300 mm	2,38
970066	DABAU-vis 8,0 x 325 mm	2,66
970028	DABAU-vis 8,0 x 350 mm	3,57
970035	DABAU-vis 8,0 x 375 mm	4,41
970080	DABAU-vis 8,0 x 400 mm	4,76
970097	DABAU-vis 8,0 x 440 mm	5,39
970042	Appareil de calibrage pour DABAU-vis	65,52

Prix hors T.V.A..

Vis POUR L'ISOLATION SUR TOITURE AVEC holzFlex® protect



i Produit
page 2

Définition de la longueur des fixateurs-épaisseur du voligeage 19 mm*

Désignation	Longueur des vis	Épaisseur de l'isolant (mm) épaisseur des contre-lattes			n° EAN	Unité	Prix	
	mm	40 mm	60 mm	80 mm			4033495...	Pièce/Carton
TWIN UD 7 x 210	210	80	-	-	970110	50	2,66	2,38
TWIN UD 7 x 230	230	100	-	-	970127	50	2,80	2,45
TWIN UD 7 x 250	250	120	80	-	970134	50	2,94	2,59
TWIN UD 7 x 270	270	140	100	80	970141	50	3,08	2,73
TWIN UD 7 x 300	300	160	120	100	970158	50	3,43	3,01
TWIN UD 7 x 330	330	180	140	120	970165	50	3,57	3,15
TWIN UD 7 x 360	360	200	160	140	970172	50	4,27	3,71
TWIN UD 7 x 400	400	220	200	160, 180	970455	50	6,23	5,46
TWIN UD 7 x 440	440	240	220, 240	200, 220, 240**	970189	50	6,93	6,02

*) Demandez les longueurs des fixateurs si les épaisseurs de volige sont différentes. **) Prix TWIN UD 7 x 480 sur demande. Prix hors T.V.A.

Conditions de livraison

Jusqu'à 800 km les prix sont valables franco dépôt du négociant/chantier, non déchargés. Chaque kilomètre en sus sera facturé à CHF 2,50. Sur demande un déchargement avec un chariot élévateur est possible par un chariot embarqué. Prix 21,00 CHF / levée, min. 210,00 CHF. Réservation 10 jours avant la livraison. Par lieu de déchargement suppl. jusqu'à une distance de 50 km, en général pas plus de 2, nous facturons CHF 180,-. Chaque kilomètre en sus sera facturé à CHF 2,50. La distance sera calculée à l'aide d'un GPS à partir de 06536 Berga, Allemagne. Tous les lieux de déchargement doivent être accessibles aux camions routiers par voie terrestre. Si ce n'est pas accessible, nous livrons au dépôt du négociant et facturons les km supplémentaires. Les frais de bac seront facturés à part. L'unité minimale de commande est une palette standard. Les conditions pour les distances supplémentaires sur demande.

Conditions générales (01/2012)

I. Validité des conditions

(1) Les conditions suivantes s'appliquent exclusivement à chacun des contrats que nous passons. Elles s'appliquent également à toutes les relations d'affaires à venir, même lorsqu'il n'en a pas été à nouveau convenu ainsi de manière expresse. Tout accord s'écartant des présentes conditions n'est valable que si nous l'avons confirmé par écrit. Si nous ne les reconnaissons pas par écrit, les conditions générales de l'acheteur ne nous engagent pas, même si nous ne les refusons pas expressément.

(2) L'acheteur sera informé par écrit de toute modification des présentes conditions. Elles sont considérées comme acceptées si l'acheteur ne manifeste pas son désaccord par écrit. Nous attirerons particulièrement son attention sur cette conséquence lorsqu'il en prendra connaissance. L'acheteur doit nous faire part de son désaccord dans un délai d'un mois suivant sa prise de connaissance des modifications.

(3) Selon les présentes conditions, la forme écrite est respectée par courrier électronique et par télécopie.

II. Offres, devis, conditions de livraison

(1) Nos offres ne nous engagent pas. Pour être valides, les accords passés à l'oral et par téléphone doivent être confirmés par écrit.

(2) Les informations contenues dans des prospectus ainsi que les documents faisant partie de nos offres, comme les illustrations, les dessins et les indications de poids et de dimensions, n'ont qu'une valeur indicative, sauf mention expresse d'un engagement ferme. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur sur les devis, dessins et autres documents. Ces documents ne doivent pas être rendus accessibles à des tiers sans notre accord.

(3) Les devis fournis à l'acheteur sont payants.

(4) Les pièces fournies répondent aux normes et dispositions légales qui s'appliquent. L'acheteur doit assurer lui-même tout éventuel contrôle et homologation nécessaire des pièces fournies selon des normes techniques et dispositions légales étrangères. Si de telles vérifications doivent être effectuées dans notre usine, elles seront réalisées aux frais de l'acheteur par des organismes d'homologation agréés.

(5) Les conditions de livraison sont définies dans notre confirmation de commande écrite. Si l'acheteur ne se conforme pas à notre confirmation, notre offre est déterminante. Pour être valide, toute clause accessoire ou modification nécessite notre confirmation écrite.

III. Prix et conditions de règlement

(1) Le tarif en vigueur au moment de la livraison est déterminant.

(2) En cas de livraison à l'étranger, toutes les dépenses, tous les frais, impôts, coûts de contrôle technique, etc. occasionnés en dehors de la République fédérale d'Allemagne, sont à la charge de l'acheteur. Cela vaut également pour les éventuels frais de légalisation requise pour des certificats d'origine, factures consulaires, etc.

(3) Nous nous réservons le droit de pratiquer des modifications tarifaires correspondantes, si les commandes de coupe s'écartent de plus de 2% des dimensions ou rapports par excès ou par défaut, par rapport à notre offre.

(4) Le paiement par traites et chèques intervient sous réserve d'encaissement. Nous déclinons toute responsabilité quant à la présentation et au protêt en temps utile des traites réceptionnées qui sont tirées sur d'autres places ou à l'étranger. Les frais d'escompte sont calculés à partir de l'échéance du montant facturé. Si l'acheteur ne remplit pas ses obligations de paiement par sa faute, notamment, s'il ne s'acquitte pas des chèques et lettres de changes ou de ses paiements, nous nous réservons le droit d'exiger immédiatement l'intégralité de la créance restante, même lorsque nous avons accepté des chèques et des lettres de change. En outre, nous sommes alors en droit d'exiger des paiements anticipés.

(5) La compensation par des contre-prétentions ou l'opposition de droits de rétention ne sont valables que dans la mesure où les prétentions de l'acheteur sont sans conteste ou exécutoires.

(6) Si, suite à la passation du contrat, il s'avère que notre prétention au règlement est menacée par le manque de performance de l'acheteur, nous pouvons refuser l'exécution de la prestation qui nous incombe et définir pour l'acheteur un délai de paiement simultané en échange de la livraison ou d'une caution. Si le délai fixé est dépassé sans succès, nous sommes en droit de rompre le contrat et d'exiger des dommages-intérêts. Le délai fixé est accessoire lorsque l'acheteur refuse sérieusement et définitivement de payer ou en cas de circonstances particulières, qui justifient notre rupture immédiate du contrat en tenant compte des intérêts des deux parties.

IV. Délai de livraison

(1) Les délais figurant dans nos confirmations de commande ou convenus ailleurs avec l'acheteur sont déterminants. Afin de respecter ces délais, nous devons avoir reçu dans les temps tous les documents devant être fournis par l'acheteur et les conditions de règlement convenues et autres obligations doivent avoir été respectées. Si ces conditions préalables ne sont pas remplies dans les temps, le délai de livraison se prolonge d'une durée équivalente au retard pris.

(2) Le délai de livraison est considéré comme respecté lorsque l'expédition prêté à l'emploi est expédiée ou enlevée dans ce délai. Si l'acheteur est responsable du retard que prend la réception de la livraison, le délai est considéré comme tenu lorsque l'avis de l'achèvement ou de la mise à disposition est envoyé dans le respect du délai convenu.

(3) Les livraisons partielles sont permises à condition qu'elles soient raisonnables pour l'acheteur.

(4) Si nous ne parvenons pas à remplir nos obligations en raison de la survenance de circonstances imprévisibles et extraordinaires, auxquelles nous ne sommes pas en mesure de faire face malgré des efforts raisonnables au vu des circonstances en question, qu'il s'agisse d'événements survenus dans notre usine ou chez nos fournisseurs (par exemple des incidents d'exploitation, interventions de l'administration, retards dans la réception de matières premières et composants essentiels, difficultés d'approvisionnement en énergie), le délai de livraison se prolonge de la durée de l'entrave, lorsque la livraison ou la prestation ne devient pas impossible à réaliser. Si, en raison des circonstances décrites ci-dessus, la livraison ou la prestation devient impossible à réaliser, nous sommes libérés de notre obligation de livraison.

(5) De même, en cas de grève ou de lock-out, le délai de livraison se prolonge d'une durée adéquate. Si la livraison ou la prestation devient impossible à réaliser, nous sommes libérés de notre obligation de livraison.

Si le délai de livraison se prolonge de plus d'un mois dans les cas évoqués ci-dessus, l'acheteur est autorisé à rompre le contrat. Aucune prétention à des dommages-intérêts ne pourra être faite valoir. Les mêmes conséquences légales s'appliquent, même à l'obligation d'acceptation, si les circonstances susmentionnées surviennent chez l'acheteur. Nous ne pouvons invoquer les circonstances mentionnées dans les présentes que si nous informons l'acheteur sans délai.

(6) Si l'expédition ou la remise prend du retard selon les souhaits de l'acheteur, nous sommes en droit de facturer des frais d'entreposage à hauteur d'un demi pour cent du montant net de la facture pour chaque mois commencé, à partir d'un mois suivant la notification de l'achèvement ou de la mise à disposition. Les frais d'entreposage se limitent à 5% du montant net de la facture, à moins que nous ayons notifiés la preuve que les frais réellement encourus sont supérieurs.

V. Expédition et transfert du risque

(1) Le risque est transféré à l'acheteur à partir de l'envoi. Si l'expédition prend du retard pour des raisons imputables à l'acheteur ou à ses auxiliaires d'exécution, le risque est alors transmis à l'acheteur le jour de la mise à disposition par l'expédition.

(2) La livraison s'effectue sur des palettes perdues ou des palettes européennes.

Volume chargé / Points de volumen	Prix CHF	Des frais de port sont calculés à l'aide des points de volume. Vous trouvez les points de volume par palette et par camion complet dans chaque tableau de prix. Attention: Les points de volume par camion complet sont différents selon les produits.
à partir de 51	franco	
jusqu'à 50	225,00	
jusqu'à 40	300,00	
jusqu'à 25	600,00	



palettes européennes doivent être rendues lors de la livraison. En cas de non-retour nous facturons CHF 13,- par pièce. En cas de retour tardif, nous procédons à un remboursement de CHF 11,- par pièce.

VI. Réserve de propriété

(1) La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'au paiement complet du prix convenu, y compris toutes les créances résultant de la relation d'affaires et créances à venir ainsi que jusqu'à l'encaissement des lettres de change et chèques.

(2) Si l'acheteur paie par chèque et si nous lui établissons à cette fin une lettre de change pour le refinancement, la réserve de propriété est levée dès lors que nous ne pouvons plus être sollicités au titre de la lettre de change.

(3) La revente par l'acheteur est permise dans le cadre d'un déroulement d'affaires en bonne et due forme. Par les présentes, l'acheteur nous cède dès à présent ces droits relatifs à la revente de la marchandise réservée, notamment en ce qui concerne le règlement vis-à-vis de son acquéreur. Nous acceptons cette cession. L'acheteur s'engage à informer ses débiteurs de la cession sur demande de notre part. Les créances et noms des débiteurs de l'acheteur doivent nous être communiqués.

(4) L'acheteur est autorisé à encaisser des créances issues de la revente. En cas de retard de règlement ou si nous prenons connaissance de circonstances qui, d'un point de vue commercial, sont propices à la diminution de la solvabilité de l'acheteur, nous sommes autorisés à annuler le droit d'encaissement.

(5) Si la marchandise réservée est transformée ou mélangée à d'autres objets qui ne nous appartiennent pas, nous acquérons la copropriété de la nouvelle chose proportionnellement à la valeur nette de la facture de la marchandise réservée comparée à la valeur nette de la facture des autres marchandises utilisées au moment de la transformation ou du mélange.

(6) Le transfert de propriété à titre de sûreté est irrecevable pour ce qui est de la marchandise dont nous sommes propriétaires. En cas d'accès par un tiers à la marchandise réservée, notamment en cas de saisie, l'acheteur signalera notre propriété de la marchandise et nous informera sans délai en nous faisant parvenir un exemplaire du procès-verbal de saisie.

Nous sommes autorisés à rompre le contrat en cas de comportement contraire au contrat de la part de l'acheteur et à exiger la restitution des marchandises livrées.

(7) Si la valeur des sûretés accordées excède nos créances de plus de 20%, nous nous engageons à restituer ou de lever les sûretés, à notre discrétion, sur demande de l'acheteur.

VII. Droits de l'acheteur en cas de défauts

(1) Par les présentes, nous cédonos nos prétentions vis-à-vis de fournisseurs de produits essentiellement de tiers à l'acheteur. Notre responsabilité pour ces défauts ne peut être engagée vis-à-vis de l'acheteur que lorsque l'action en justice préalablement menée contre les fournisseurs tiers s'est avérée infructueuse. Si le fournisseur tiers est sis à l'étranger, une action extrajudiciaire préalable est suffisante.

(2) L'acheteur doit nous informer par écrit de tout défaut sans délai, toutefois au plus tard une semaine suivant la réception de la marchandise. Les dégâts de transport doivent être réclamés immédiatement sur le bon de livraison. Les défauts ne pouvant être découverts en effectuant un examen détaillé dans le respect de ce délai doivent nous être signalés sans délai suite à leur découverte. (France: l'article L. 133-3).

(3) En cas de notifications de défauts justifiées, nous sommes en droit de corriger ces défauts ou de fournir un remplacement, à notre discrétion, dans un délai raisonnable d'au moins 14 jours. Si l'exécution ultérieure est infructueuse, l'acheteur peut rompre le contrat à condition que le défaut de conformité ne soit pas seulement négligeable. En outre, il est également autorisé à exiger des dommages-intérêts ou le remboursement.

Le droit de l'acheteur à l'auto-exécution ne s'en voit pas affecté.

La prétention à l'exécution ultérieure entre en jeu indépendamment pour chaque défaut.

L'acheteur n'a pas droit à une réduction en cas de défauts sans incidence.

(4) Les prétentions de l'acheteur qui résultent de dépenses nécessaires dans le but de l'exécution ultérieure, notamment les frais de transport, de coûts d'infrastructure et de coûts des matières, sont exclues, dans la mesure où les dépenses augmentent du fait que l'objet de la livraison a été transporté par l'acheteur ou un tiers vers un autre lieu de livraison que celui initialement prévu, à moins que le transfert ne réponde à l'utilisation normale de l'objet de la livraison ou était convenu avec nous lors de la passation de contrat.

(5) Les droits à réclamation pour défaut de l'acheteur s'éteignent après 12 mois. Cela ne s'applique pas si les dispositions légales prévoient des délais plus longs, à savoir pour les chantiers et les objets destinés à des chantiers, pour les droits de recours et défauts de construction.

VIII. Limites de la responsabilité, dommages-intérêts

(1) Nous ne pouvons être tenus pour responsables de la violation par négligence légère d'obligations contractuelles accessoires.

(2) Notre responsabilité pour des dommages consécutifs au défaut ne peut être engagée sauf en cas d'intention, de négligence grave ou de violation d'obligations contractuelles essentielles. Dans la mesure où nous assumons la responsabilité de dommages consécutifs au défaut, notre responsabilité se limite aux dommages liés à des circonstances prévisibles et non exceptionnelles.

(3) Les présentes dispositions sont sans incidence sur les prétentions que l'acheteur pourrait faire valoir au titre de la responsabilité du fait de produits, de dommages corporels ou d'atteintes à la santé qui nous sont imputables ou du décès de l'acheteur ou de ses auxiliaires d'exécution. La réduction du délai de prescription conformément au point VII. 5. ne s'applique pas lorsqu'une faute grave nous est reprochable, en cas de dommages corporels ou d'atteinte à la santé qui nous sont imputables ou du décès de l'acheteur ou de ses auxiliaires d'exécution.

(4) Il nous incombe d'apporter la preuve des faits justifiant une limitation de la responsabilité ou une exclusion de responsabilité.

IX. Lieu d'exécution, compétence judiciaire et droit applicable

(1) HOMATHERM FRANCE S.A.S. : Le lieu d'exécution pour toutes les obligations relevant de la relation contractuelle est Chamouilleux, France. HOMATHERM GmbH : Le lieu d'exécution pour toutes les obligations relevant de la relation contractuelle est Berga, Allemagne.

(2) La juridiction compétente pour tout litige issu de la relation contractuelle est Chamouilleux, France (HOMATHERM FRANCE S.A.S.) respectivement Sangerhausen, Allemagne (HOMATHERM GmbH), lorsque l'acheteur est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public. Nous sommes néanmoins libres de faire appel à un tribunal compétent sur le lieu du siège de l'acheteur.

(3) HOMATHERM FRANCE S.A.S. : Le droit français s'applique exclusivement. HOMATHERM GmbH : Le droit allemand s'applique exclusivement. L'application de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CIVIM) est exclue.

X. Protection des données.

Nous sommes en droit de sauvegarder, transmettre, modifier et supprimer des données personnelles de l'acheteur conformément aux règles applicables sur la protection des données.

**NOS PROFESSIONNELS VOUS CONSEILLENT AUX ADRESSES SUIVANTES.
N' HÉSITÉZ PAS À NOUS APPELER.**

HOMATHERM GmbH | Ahornweg 1 | 06536 Berga | Allemagne

Tél.: + 49 (0)3 46 51. 4 16-0 | Fax: + 49 (0)3 46 51. 4 16-39

info@homatherm.com | www.homatherm.com

Hotline allemande: + 49 (0)3 46 51. 4 16-61 | Hotline anglaise: + 44 (0)8 44. 880 24 78

Hotline française: + 49 (0)3 46 51. 4 16-73

Fax pour commandes: +49 (0)3 46 51. 4 16-39

Deutschsprachige Schweiz

Tel. Gebietsverkaufsleitung: 031 735 60 30

Bestelltel.: +49 (0) 3 46 51. 4 16-16 | Bestellfax: +49 (0)3 46 51. 4 16-39

schweiz@homatherm.com

Suisse Romande

Tél. responsable commercial: 079 432 62 61

Tél. pour commandes: +49 (0) 3 46 51. 4 16-14 | Fax pour commandes: +49 (0)3 46 51. 4 16-39

suisse@homatherm.com

Svizzera Ticino

Tel. vendita Ticino: 079 407 38 59 | Fax per ordinare: +49 (0)3 46 51. 4 16-39

svizzera@homatherm.com

Ce liste de prix entre en vigueur à partir du tirage et remplace toutes les informations précédentes. La société HOMATHERM se réserve le droit d'apporter des modifications à des produits sans préavis ou de les supprimer totalement de l'éventail des produits disponibles. Ce document ne prétend pas garantir l'exhaustivité, l'actualité ni l'exactitude des indications qu'il contient. La société HOMATHERM décline toute garantie et responsabilité en relation avec toute utilisation de ce document, même s'il s'agit d'informations partielles. Toutes les indications sont sans garantie et ne comportent aucune garantie de caractéristiques données.

Les confirmations de déclarations ayant force obligatoire doivent être écrites par HOMATHERM et sont exclusivement valables pour le destinataire concerné. Elles ne dégagent pas les clients de leur obligation de s'assurer par leur propre examen approfondi de l'adéquation des produits sélectionnés pour l'application donnée.

De manière générale, HOMATHERM décline toute responsabilité en matière d'informations mises à disposition, et ce, également pour les manquements aux obligations par négligence légère et les erreurs d'impression.

Pour la forme, nous soulignons que les dispositions de la législation nationale en matière de construction du pays concerné doivent être respectées.

La reproduction ou la transmission électronique, même sous forme d'extrait, n'est pas autorisée sans l'accord écrit de HOMATHERM.